COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2018 à 20H

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 26 novembre 2018, L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Fêtes de fin d'années;
- 2) Opération fleurissement;
- 3) P.L.U.I.;
- 4) Centre de Loisirs : bilan 2018 et renouvellement CEJ;
- 5) Travaux centre bourg : subvention aménagement paysager et Agence de l'Eau ;
- 6) Travaux sécurisation carrefour Course/Bois Julien;
- 7) Bornes incendie : reliquat de travaux ;
- 8) Travaux gaz sur bâtiments publics;
- 9) Bâtiment des services techniques;
- 10) Commerce centre bourg;
- 11) Groupement commande électricité FDE;
- 12) SPANC: DM n°2 subventions supplémentaires;
- 13) Demande location cuisine salle des fêtes.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de Mme Mélanie KROONBERG.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) <u>FETES DE FIN D'ANNÉE</u>

a) Pour **l'Arbre de Noël des enfants** du 16 décembre 2018 : les conseillers décident de renouveler les cartes cadeaux pour les 8/10 ans et les jouets pour les 2/7ans.

Le budget reste fixé à 14 € par jouet et carte cadeau.

Le budget du spectacle de cette année, deux clowns, est de 600 €;

Un gouter sera servi à la fin du spectacle : des brioches avec du chocolat chaud.

b) Le **Marché de Noël** est reconduit le même jour que l'Arbre de Noël : le 16 décembre 2018 à partir de 14h. Les exposants arriveront vers 13h.

Monsieur Remi LACHERE propose que l'on fasse en sorte que les parents qui viennent à l'Arbre de Noël soient obligés de passer par le Marché de Noël pour entrer et sortir de la salle. Les conseillers trouvent que c'est une bonne idée, à voir comment installer les chapiteaux.

Le tarif des boissons est fixé comme suit :

- vin chaud, chocolat chaud: 1 €
- Café: 0.50 €

Rendez-vous est donné à tous les conseillers disponibles le samedi 15 à partir de 10h pour installer les chapiteaux et préparer la salle.

c) Repas fin d'année et colis du personnel : la date est fixée au samedi 22 décembre à 20h.

Monsieur le Maire se charge de la composition des colis avec un adjoint.

d) Vœux du Maire : la date est fixée au vendredi 18 janvier 2019 à 19h.

2) OPÉRATION FLEURISSEMENT

L'opération fleurissement du village est reconduite le samedi 8 décembre prochain : les habitants sont invités à venir planter plusieurs centaines de bulbes sur le domaine public communal afin d'embellir notre village au printemps.

Le montant d'achat des bulbes s'élève à 242 €.

Monsieur le Maire propose, comme l'an passé, de faire un petit repas rapide style pain/jambon/ pâté pour clôturer cette opération et remercier les participants : les conseillers sont d'accord.

3) <u>P.L.U.I.</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion spécifique sur le P.L.U.I. aura lieu en janvier afin de leur présenter le plan avec un maximum d'informations pour préparer le vote final qui doit avoir lieu avant fin février 2019.

4) <u>CENTRE DE LOISIRS : BILAN 2018 ET RENOUVELLEMENT CEJ</u>

a) Bilan 2018

Cette année le centre a affiché une fréquentation mitigée.

Le bilan du centre s'élève à :

Dépenses : 19 838,58 € Recettes : 15 532,15 €

Soit un déficit de 4 306,43 €.

Cela s'explique par la baisse de la fréquentation, la hausse des salaires du personnel et le dépassement du montant alloué au directeur pour les sorties.

Il faudra probablement envisager une hausse des tarifs pour l'an prochain.

b) renouvellement C.E.J. :

Dans le cadre du Centre de Loisirs, la Municipalité de Doudeauville contractualise avec la CAF pour un « Contrat Enfance Jeunesse » pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Pour cela, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents référents à ce contrat.

5) TRAVAUX CENTRE BOURG : Subvention aménagement paysager et Agence de l'Eau

a) Pour l'aménagement paysager des travaux centre bourg, la commune a la possibilité de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan Oxygène62. Cette demande sera effectuée avec l'aide du Parc Naturel.

Les conseillers sont d'accord et autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches afin de demander une subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement paysager des travaux centre bourg.

b) Une subvention d'un montant de 52 681 € a été accordée à la commune par l'Agence de l'Eau pour les travaux d'aménagement du centre bourg.

Les conseillers acceptent cette subvention.

Pour l'aménagement du centre bourg, la commune percevra environ 70% de subvention sur le total du coût des travaux.

6) TRAVAUX SÉCURISATION CARREFOUR COURSE/BOIS JULIEN

- <u>Carrefour Course</u>: Des problèmes de sécurité récurrents sont constatés à Course au niveau du carrefour entre la route de Desvres et les routes de la Vedette et du Bois Julien. Suite à une réunion de la commission voirie sur le sujet, Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire quelques travaux :

La DDE se charge de changer les panneaux STOP et de refaire les bandes blanches et de descendre la balise, et la commune se charge de refaire les bandes blanches, installe des feux clignotant d'avertissement, sur la route de La Vedette et sur la route du Bois Julien, qui se déclenchent à l'arrivée des véhicules.

Le devis pour ces feux s'élève à environ 2 000 € pour la fourniture et l'installation.

Les conseillers sont d'accords pour faire poser des feux clignotants.

- <u>Bois Julien</u>: Les véhicules roulent trop vite au hameau du Bois Julien. Afin de les faire ralentir, M. le Maire propose d'installer des bandes rugueuses, voir des dos d'ânes ou des coussins berlinois aux entrées du hameau, celle en arrivant de Course et celle en arrivant de Samer. Le devis pour ces travaux s'élève à environ 5 000 €.

Les conseillers sont d'accords pour effectuer ces travaux.

7) BORNES INCENDIE RELIQUAT DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un reliquat de travaux sur 4 bornes incendie : chemin de La Vallée, carrefour de l'école, route de Samer et Beaucorroy.

Il s'agit du branchement entre ces bornes et la canalisation d'eau.

Le montant total des travaux s'élève à 3 759,85 €.

Les conseillers acceptent les travaux.

8) TRAVAUX GAZ SUR BATIMENTS PUBLICS

Avant de lancer les travaux de branchement de gaz des bâtiments publics, il est nécessaire de vérifier la rentabilité, autant pour la commune que pour GRDF, de tels travaux. Actuellement il y a environ 25 demandes de raccordement gaz dans le village. Il semblerait que cela ait un coût pour la commune, il faut donc analyser la question pour savoir si cela sera vraiment intéressant. Une réunion se tiendra en décembre avec GRDF et la FDE pour étudier la rentabilité du projet.

9) <u>BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES</u>

Monsieur Guillaume TREUNET fait état de l'avancée du projet suite à des réunions du groupe de travail chargé d'étudier le projet. Les besoins fixés sont : un local pour garer le tracteur et ranger le matériel technique ; et à voir, un local pour les associations.

Le bâtiment se trouverait sur le terrain à côté de l'école, et aurait une emprise d'environ 275m2. Un certificat d'urbanisme a été déposé afin de savoir si le projet est faisable sur ce terrain. L'estimation du projet est d'environ 75 000 €.

10) COMMERCE CENTRE BOURG

Suite à une réunion du groupe qui travaille sur le projet, il s'avère que le bâtiment actuel risque d'être trop petit. On s'orienterait donc vers une démolition des bâtiments actuels et la construction d'un nouveau bâtiment. Un certificat d'urbanisme a aussi été lancé sur le projet. Une étude est à réaliser, le Conseil Départemental pourrait peut-être nous accompagner dans le projet, au moins dans le cadre de l'étude.

Une demande de FARDA sera déposée auprès de la MDADT de WIMILLE.

11) GROUPEMENT DE COMMANDE ÉLECTRICITÉ FDE

Le Conseil Municipal:

- Vu que depuis le 1^{er} juillet 2001 le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels ;
- Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers le 1^{er} juillet 2007;
- Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques ;
- Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché;
- -Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques, et notamment les collectivités territoriales, doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L 331-4 du Code de l'énergie. Depuis le 1^{er} avril 2016, la réglementation relative aux marchés publics est constituée de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, et de son décret d'application n°2016-360 du25 mars 2016.
- Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2016,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de DOUDEAUVILLE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres

Considérant qu'à égard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré, décidé :

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 24 septembre 2016 et décide d'adhérer au groupement,
- La participation financière de la commune de DOUDEAUVILLE est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

12) SPANC DM N°2 SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe les conseillers que de nouveaux dossiers de subventions non prévus au BP arrivent.

Il est donc nécessaire de modifier le Budget du SPANC afin d'y inscrire les prochaines demandes. Le Conseil Municipal décide donc de modifier le budget SPANC :

Section de fonctionnement : Dépenses ;: a 604 : + 1 150 € Recettes : a 74 : + 1 150 €

Section d'investissement : Dépenses : a 45819 : + 24 000 € Recettes : a 45829 : + 24 000 €

13) <u>DEMANDE LOCATION CUISINE SALLE DES FETES</u>

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Madame Estelle COUSIN qui vient de créer son entreprise de pâtisserie : Mme COUSIN demande la possibilité de louer ponctuellement la cuisine de la salle des fêtes, en dehors des occupations de celle-ci sachant qu'une convention de ce type a déjà été prise lors des mandats précédents.

Après discussion, les conseillers sont d'accords pour louer la cuisine de la salle des fêtes à Madame Estelle COUSIN, dans le cadre de l'aide aux jeunes entreprises, et fixent la location à 50€ par jour.

Monsieur le Maire clôt la séance à 00H30. Le compte rendu a été affiché à la mairie le 13 décembre 2018

Rappel des délibérations examinées :

N° Objet de la délibération

- 1) Fêtes de fin d'année;
- 2) Opération fleurissement ;
- 4) Centre de Loisirs : renouvellement CEJ ;
- 5)a Travaux centre bourg subvention aménagement paysager;
- 5)b Travaux centre bourg subvention Agence de l'Eau;
- 6) Travaux sécurisation carrefour Course/Bois Julien;
- 7) Bornes incendies reliquats de travaux ;
- 11) Groupement de commande électricité FDE;
- 12) Subventions SPANC décision modificative n°2 SPANC;
- 13) Demande de location cuisine salle des fêtes.